

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 24/02/2025

MA-DEL-2025-004

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un février, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André MAVIGNER.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés :

Étaient absents non excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Jacky ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT.

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : Pôle santé : devis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité plusieurs devis concernant le chantier du pôle santé :

- Société AXIONE, raccordement du bâtiment au réseau fibre optique : 710,00 € HT
- Société CREUSE AGENCEMENT, pose de boîtes aux lettres et de films opaques sur 3 portes : 906,27 € HT
- Société MENUISERIES NAUDON MATHE, pose de films opaques sur les parties vitrées du local des infirmières : 862,40 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- accepte les devis
- Autorise Mr le Maire à signer tout document concernant ce dossier

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 24/02/2025

Pour être certifiée exécutoire
Le Maire André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250221-MA-DEL-2025-004-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025